

Concertation territoriale Martinique DES PROPOSITIONS POUR CONSTRUIRE UN PACTE ET UNE LOI D'AVENIR AGRICOLES



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt





VOTRE CONTACT PRIVILEGIE

Alexandre SOUDIEUX

0690 71 39 53

[soudieux@environet.fr]

RÉDACTEUR

Maylis CASTAIGNET

CONTROLE QUALITE

Alexandre SOUDIEUX

TABLE DES MATIERES

1	Les concertations.....	4
2	Les points clés de l'agriculture en Martinique.....	5
3	Les propositions des acteurs du territoire.....	8
3.1	Thème 1 : Formation et orientation.....	8
3.2	Thème 2 : Installation et transmission.....	9
3.3	Thème 3 : Adaptation et transition face au changement climatique.....	10
4	Annexes.....	13

LISTE DES TABLEAUX DU DOCUMENT

Figure 1 : Taux de couverture du marché par la production locale en 2019 (Source DAAF, 2021)	6
--	---

1 LES CONCERTATIONS

Le gouvernement a lancé des concertations nationales et régionales en vue d'élaborer son projet de loi d'orientation et d'avenir agricole (PLOA). Les groupes de travail régionaux se sont organisés selon les 3 thèmes choisis par le gouvernement :

- **Formation et orientation**
- **Installation et transmission**
- **Adaptation et transition face au changement climatique**

En Martinique, les concertations ont été menées par la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF), la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) ainsi que la Chambre d'agriculture via des questionnaires (Cf. Annexes). Ceux-ci ont été transmis aux acteurs institutionnels, socio-professionnels et associatifs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (Cf. liste des organismes consultés en annexes).

Comme demandé par le gouvernement, cette synthèse présente au moins 5 propositions clés pour chacun des thèmes pour le projet de loi d'orientation et d'avenir agricole et l'ensemble des solutions apportées par les acteurs.

2 LES POINTS CLES DE L'AGRICULTURE EN MARTINIQUE

Fortement dépendante des importations de produits alimentaires et en situation de déprise agricole, la Martinique demeure pourtant une terre d'agriculture. Avec ses grandes filières d'exportation (canne, banane) et ses petites exploitations vivrières, l'agriculture martiniquaise se réinvente progressivement grâce à la recherche en puisant dans les traditions de jardin créole, très diversifié et productif, tout en accompagnant les filières traditionnelles d'export vers des démarches de qualité.

Une diminution de la SAU de 12,4% en 10 ans

Les surfaces agricoles représentent 21% du territoire. Les champs de canne, de bananes et les prairies structurent le paysage martiniquais. **La surface agricole utilisée (SAU) a diminué de 12,4% en 10 ans¹**, cette baisse se constatant depuis une quarantaine d'années. Cette diminution est principalement causée par l'étalement urbain. La SAU est notamment occupée à 34% par de la Surface Toujours en Herbe (STH), à 25% par les bananes, 18% par la canne à sucre et 12,5% par les fruits (hors bananes), les légumes racines et les légumes frais.

70% de petites exploitations

De 2010 à 2020, la part des grandes exploitations a augmenté de 11,4%. Cependant, les petites exploitations restent majoritaires puisque **70%² font moins de 5 ha**. Bien que la disparition des exploitations se constate davantage au sein de cette catégorie, la quasi-totalité des nouvelles installations sont des exploitations de moins de 5 ha³. Par ailleurs, ces petites exploitations travaillent peu en réseau. En effet peu de groupements économique ou foncier sont répertoriés en Martinique.

Une baisse de -25,9% d'ETP en 10 ans

Le taux d'employabilité par exploitation est faible avec une population agricole qui est surtout pluriactive. Les exploitations martiniquaises comptent 5740 ETP⁴ en 2020 soit 25,9% de moins qu'en 2010.

1/3 des exploitants partiront à la retraite dans moins de 5 ans

1/3 des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans et partiront donc à la retraite dans les 5 prochaines années, ce qui représente 25% de la SAU martiniquaise. Moins de 1/3 de ces exploitations⁵ ont un repreneur immédiat (coexploitant, membre de la famille, tiers). Les problématiques relatives à l'accès au foncier (peu de disponibilité, indivision des terres, etc.), à l'attractivité du métier et au manque d'organisation sont les éléments principaux qui freinent les repreneurs.

Une production primaire en baisse

Les fruits (banane et hors banane) et les légumes racines et tubercules ont vu leur production baisser depuis 2006, cela au bénéfice des importations ou d'un changement dans les comportements alimentaires, se dirigeant vers davantage de produits céréaliers ou transformés. Ainsi, les légumes frais et légumes racines et tubercules enregistrent la plus grande baisse avec -40%⁶ entre 2010 et 2020.

¹ *Mémento 2021 de la Martinique- AGRESTE, 2021*

² *Stratégie de transformation de l'agriculture martiniquaise : l'agriculture et l'autonomie alimentaire par la valorisation du potentiel agro-écologique – CTM, 2022*

³ *Stratégie de transformation de l'agriculture martiniquaise : l'agriculture et l'autonomie alimentaire par la valorisation du potentiel agro-écologique – CTM, 2022*

⁴ *Mémento 2021 de la Martinique- AGRESTE, 2021*

⁵ *Plan régional d'agriculture durable en Martinique, DAAF-CTM-Chambre d'agriculture, 2023*

⁶ *Mémento 2021 de la Martinique- AGRESTE, 2021*

Cette baisse de production est corrélée à différents facteurs, on peut citer principalement :

- ✓ La baisse démographique (-0,6 %/an),
- ✓ Le vieillissement de la population agricole,
- ✓ Une hausse des coûts de production,
- ✓ Une évolution dans les préférences alimentaires (baisse de la demande en tubercules et légumes racines et de la consommation totale de fruits et légumes).

Un taux de couverture du marché en moyenne de 26,5% sur le frais

Historiquement, la Martinique exporte principalement des bananes et du rhum agricole et importe une grande partie des produits alimentaires consommés, essentiellement sous forme de congelés. Sur les marchés des fruits, tubercules, légumes, viandes, poissons, œufs, miel et lait, **la production locale couvre en moyenne 26,5% de la consommation locale**⁷ (le tableau ci-dessous donne le détail par produits).

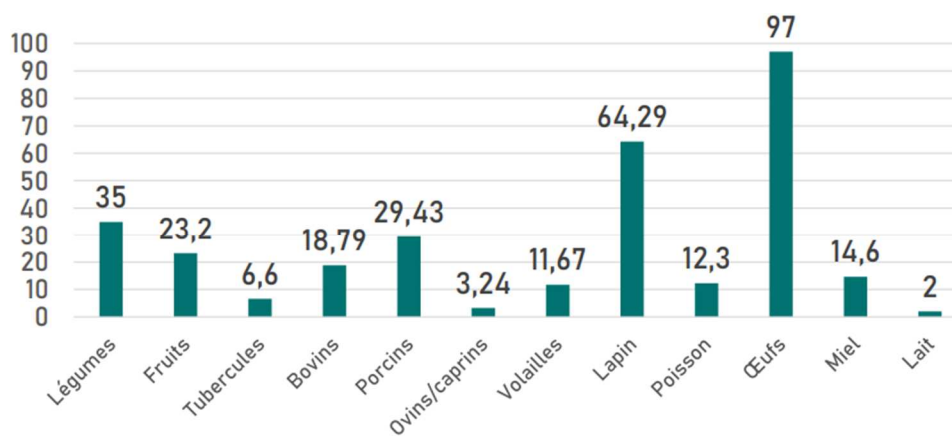


Figure 1 : Taux de couverture du marché par la production locale en 2019 (Source DAAF, 2021)

Toutefois, en analysant la consommation des martiniquais, on constate que **les calories importées représenteraient 90% des calories consommées**⁸.

2 783 hectares de friches agricoles de bon potentiel

Selon une étude du CIRAD⁹, il faudrait 511 hectares supplémentaires de mise en culture pour substituer les volumes importés de fruits et légumes. **La SAFER a estimé que 2 783 ha de friches agricoles**¹⁰ **présentaient de bonnes potentialités agronomiques**. Le stock de terre à reconquérir est donc bien présent.

⁷ *L'autosuffisance alimentaire de la Martinique: Où en est-on? – DAAF, 2021*. Les chiffres sont calculés avec l'approximation Consommation = productions + importations

⁸ Enquêtes NutriParm, 2020

⁹ *Freins et leviers à l'autosuffisance alimentaire : vers de nouveaux modèles agricoles dans les départements et régions d'outre-mer- CIRAD, 2021*

¹⁰ *Méthode d'identification semi-automatisée de repérage des friches agricoles à la Martinique- DAAF, SAFER, 2022* : « La friche agricole résulte de la déprise progressive - entre trois et vingt ans - de terres à vocation agricole. Elle s'inscrit dans un état transitoire entre la végétation spontanée et la forêt et ne doit pas être confondue avec une jachère. »

Cette approche de la friche permet de la définir comme limitée dans le temps :

- Un seuil de 3 ans permet de respecter la définition du code rural en zone de montagne et de tenir compte des pratiques agricoles locales avec des temps de jachère long

- Le plafond de 20 ans permet d'éviter la confusion entre friche et forêt et d'avoir une marge de temps suffisante pour s'assurer qu'une friche garde son potentiel agricole sans devenir une forêt soumise à une autorisation de défrichement. »

Une démarche volontariste pour l'autonomie alimentaire

La Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, la Collectivité Territoriale de la Martinique et la Chambre d'agriculture ont entamé des actions pour améliorer les capacités du territoire à nourrir sa population. Études préalables, concertations, stratégie et projets structurants afin de développer et d'optimiser les capacités de production et de transformation, de rendre plus accessibles les produits locaux et de sensibiliser la population, ont été adoptés ou sont en cours de lancement.

3 LES PROPOSITIONS DES ACTEURS DU TERRITOIRE

3.1 THEME 1 : ORIENTATION ET FORMATION

1- *Promouvoir la noblesse de l'agriculture avec une stratégie de communication dédiée*

L'intensification des modes de production et la tertiarisation de l'économie ont éloigné la population du travail de la terre et dégradé l'image de l'agriculture. Une véritable stratégie de communication doit être déployée, basée sur la noblesse du travail de la terre et la valorisation de l'observation, de l'expérimentation, de la proximité avec la nature et l'accomplissement de la mission sociétale de nourrir la population avec des produits sains et de qualité.

2- *Développer l'apprentissage dans le secteur agricole et mieux informer sur l'ensemble des métiers liés à l'agriculture*

Les bénéfices de l'apprentissage en agriculture doivent être davantage mis en avant : formation sur le terrain, réduction des coûts de main d'œuvre pour le maître d'apprentissage, repreneur potentiel et transmission de savoir-faire, cela, en plus d'un taux d'insertion particulièrement élevé à l'issue de la formation.

De plus, de nombreux métiers sont liés à l'agriculture qu'ils soient de niveau cadre ou de niveau ouvrier, mais ils ne sont pas toujours connus : mécanicien en matériel agricole, contrôleur de performances, ouvrier forestier, etc. Les centres de formation, les conseillers d'orientation, le personnel encadrant des établissements scolaires doivent être mieux informés de l'ensemble des métiers liés au monde rural et à l'agriculture.

3- *Rapprocher les professionnels et les jeunes avec une plateforme dédiée*

Au niveau local ou au niveau national, il serait utile de proposer une plateforme recensant les producteurs formés à l'accueil des jeunes et à la promotion de leur métier. Ainsi, les établissements scolaires, centres de formation et professionnels du monde agricole pourraient se rencontrer plus régulièrement lors de journées portes ouvertes, de démonstrations, de visites de terrain, etc.

4- *Compléter la formation agricole avec de nouveaux modules*

Techniquement, les exploitants pourraient être davantage formés à l'agroécologie, à l'agroforesterie, à l'apiculture ou aux pratiques d'adaptation au changement climatique pour leur permettre de davantage penser leur exploitation ou leur élevage en système résilient. Aussi, pour la diversification des revenus des agriculteurs/éleveurs et donc leur stabilité financière, les formations devraient proposer des modules dédiés au tourisme vert et rural, à l'agro-transformation, aux métiers équités, etc. Enfin, l'utilisation du numérique et les nouvelles technologies agricoles sont en plein essor, la formation agricole doit donc mettre l'accent sur ces nouveaux outils pour leur permettre d'améliorer leurs moyens de production. D'autres outils sont également devenus importants dans l'agriculture (communication, réseaux sociaux par exemple) pour bien mettre en valeur sa production et peuvent constituer un atout. Aussi, la formation continue étant essentielle, une prime incitant à la formation des actifs agricoles ou une animation dédiée de la part des structures de formation et de conseil pourraient les encourager à se former tous les 5 ans. Cela est notamment finançable depuis la loi de finance 2023 par des crédits d'impôts ¹¹ou par le Compte Personnel de Formation (CPF) depuis mai 2020.

¹¹ www.msa.fr

5- Faciliter la reconversion des actifs vers les métiers de l'agriculture

Les carrières étant de plus en plus multiples, de nombreuses personnes envisagent plusieurs métiers au cours de leur vie d'actif. Des aides à la reconversion sont d'ores et déjà en place, mais il serait possible d'aller plus loin en proposant par région/DROM, des secteurs stratégiques où ces aides à la reconversion seraient plus incitatives. Par ailleurs, les formations ne sont pas toujours accessibles aux personnes ayant déjà un emploi, les formations devraient être facilitées avec des horaires aménagés ou certains modules théoriques en ligne.

3.2 THEME 2 : INSTALLATION ET TRANSMISSION

1- Mieux maîtriser les délais d'installation en créant des associations, entreprises sociales et solidaires et pépinières d'entreprises

Les délais de traitement administratifs et d'octroi des aides constituent un véritable frein à l'installation de nouveaux agriculteurs. En effet, les agriculteurs peuvent mettre plus de 3 ans à s'installer en raison des délais administratifs, ce qui peut en décourager plusieurs. Créer des associations, des entreprises de l'économie sociale et solidaire et des pépinières d'entreprises agricoles et agroalimentaires ou des centres de ressources permettrait d'accompagner les porteurs de projets dans les démarches d'installation-transmission et fluidifier ainsi les passations. Les agriculteurs, transformateurs ou futurs agriculteurs et transformateurs pourront créer du réseau et trouver du conseil administratif, technique et financier personnalisé ainsi qu'un accompagnement tout au long de leur installation.

2- Allonger le statut de jeune agriculteur et/ou mettre en place un dispositif complémentaire de soutien au niveau territorial

Actuellement de 4 ans et limitée en âge (entre 18 et 40 ans), la durée du statut de jeune agriculteur ne permet pas toujours de mettre en place une activité agricole viable ni de faciliter les reconversions professionnelles dans le domaine agricole. Le statut pourrait être octroyé sans condition d'âge et sur une durée plus longue (par exemple à minima 6 ans). Aussi, un soutien complémentaire pourrait être apporté par État ou la collectivité, notamment en phase de pré-installation et en phase de post-installation. L'objectif serait de consolider les savoir-faire des nouveaux exploitants en leur apportant un soutien technique et financier ainsi qu'en facilitant la mise en réseau.

3- Revoir les modalités d'intervention des SAFER pour mieux leur permettre de préserver le foncier agricole

Les SAFER ne peuvent intervenir dans la transaction d'une terre agricole que si la vente concerne 100% des parts sociales de la terre et à partir d'une certaine surface. Or, il est courant que les investisseurs achètent les terres en plusieurs fois permettant ainsi de ne pas faire appel aux SAFER. Par conséquent, l'intervention ou l'information d'une SAFER pourrait se faire dès qu'il s'agit par nature d'un terrain agricole. Par ailleurs, à l'origine financées en quasi-totalité par des fonds publics, les SAFER tirent désormais en grande partie leur financement des commissions perçues lors des transactions. Ce mode de financement ne leur permet pas de garantir fermement le maintien de terres agricoles.

4- Réhabiliter les friches agricoles et constituer un fonds dédié

En Martinique, la SAFER a estimé que 2 783 ha étaient des friches agricoles de bonnes potentialités agronomiques. En 2021-2022, le plan de relance avait créé un fonds ciblant les friches mais pas spécifiquement les friches agricoles. Or, mobiliser cette réserve de terres est crucial pour stimuler la production alimentaire locale. C'est pourquoi il serait important de dédier un fonds et des appels à projets pour soutenir la mobilisation de ces terres pour de nouveaux exploitants par exemple.

5- Rendre le fermage plus attractif en octroyant une prime par l'État ou la collectivité les 6 premières années

Les indemnités de fermage ne sont pas très attractives dans des régions/DROM où l'urbanisation place les terres agricoles sous tension. Pour inciter davantage les propriétaires à conclure des baux ruraux, l'État ou les régions/DROM pourraient octroyer une prime aux propriétaires afin de les inciter à mettre en location leur terre au moins durant les 6 premières années par exemple.

6- Assurer un revenu et une retraite décente aux agriculteurs pour améliorer l'attractivité du métier

Les retraites des agriculteurs se situent autour de 1 150 euros bruts par mois¹², soit 350 euros de moins que la moyenne des retraites. La retraite des agriculteurs devrait donc être revalorisée au niveau national.

3.3 THEME 3 : ADAPTATION ET TRANSITION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1- Subventionner davantage de structures d'accompagnements en ingénierie pour les agriculteurs afin de faciliter le recours aux aides agricoles et subventionner des diagnostics de vulnérabilité des exploitations

En Martinique, les aides agricoles sont principalement captées par les filières d'exportation (canne et banane). De nombreuses petites exploitations ne bénéficient pas des aides agricoles faute de temps à investir ou de connaissance dans le montage de dossiers administratifs. Il serait utile comme mentionné dans le thème installation-transmission, de créer et soutenir davantage de structures pouvant faire de l'animation (associations, entreprise de l'économie sociale et solidaire, pépinières d'entreprises, centres de ressources) pour décupler et compléter les forces des chambres d'agriculture sur certains sujets, notamment l'accès aux aides agricoles, le conseil personnalisé (technique, financier, comptable, etc.), la formation, etc. Ces organismes pourraient aussi mener avec les exploitants un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique de leur exploitation puis un plan d'action atténuation-adaptation.

2- Eclaircir le cadre réglementaire pour la sélection variétale

Pour le moment, il est difficile de distinguer les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et les produits issus des nouvelles techniques de sélection variétale selon les institutions françaises et européennes. De plus, il est encore possible jusqu'en 2035 d'utiliser des semences non biologiques en agriculture biologique. Développer les recherches variétales dans les Caraïbes pour l'agriculture biologique permettrait d'améliorer les rendements, leur robustesse et leur adaptabilité en conditions pédoclimatiques locales.

3- Créer un fonds de garantie pour soutenir les agriculteurs dans la transition écologique

L'UE, l'État et chaque région/DROM¹³ pourraient, en plus d'abonder ce fonds, négocier avec des banques des prêts en se portant garant de ceux-ci pour faciliter la transition écologique des exploitations. Ainsi, toute exploitation ayant un projet de transition écologique (conversion à l'agroécologie, à l'agriculture biologique, produisant des biens alimentaires destinés au marché local ou encore élevant du bétail en élevage extensif sans utilisation de pesticides par exemple) et n'ayant pas les capacités d'emprunter de façon soutenable auprès des banques pourraient bénéficier des prêts de ce fonds de garantie.

¹² Loi du 13 février 2023 visant à calculer la retraite de base des non-salariés agricoles en fonction des vingt-cinq années d'assurance les plus avantageuses, vie-publique.fr

¹³ Cf. Le fonds de garantie créé par la région Nouvelle-Aquitaine en 2019 (Alter'NA) qui a pu mobiliser 230 millions d'euros destinés à environ 3000 agriculteurs.

4- Soutenir les agriculteurs qui dépolluent leurs sols avec un fonds dépollution ou des aides en nature

En Martinique, presque la moitié des sols agricoles sont contaminés à la chlordécone¹⁴. Il s'agirait donc d'inciter les agriculteurs à dépolluer leurs sols agricoles grâce à des techniques de phytoremédiation et d'apport en matière organique, par exemple en leur offrant gracieusement les semences dépolluantes, les amendements ou engrais organiques et en poursuivant la formation des agriculteurs à ces pratiques.

5- Fixer des objectifs de linéaires de haies, ripisylve et autres corridors écologiques par région agricole

Chaque région devrait suivre son linéaire de corridors écologiques (haies, ripisylve, etc.) et la qualité de celui-ci (dimension, composition, etc.). Cela permettrait de mieux connaître les vulnérabilités du territoire au changement climatique et de fixer des objectifs de reconquête à l'échelle régionale. Par exemple, en Martinique, le linéaire connu était estimé en 2010 à 84 699 mètres linéaires¹⁵.

6- Conditionner davantage les aides agricoles aux services écosystémiques qu'ils rendent

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) mettent en relation des fournisseurs de services (les agriculteurs/éleveurs) avec des bénéficiaires (population, entreprises, etc.). Ils rémunèrent donc les agriculteurs en fonction des services procurés à la société : protection contre les inondations, maintien de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, etc. Les éco-régimes de la PAC 2023-2027 consacrent 20% des aides directes à un score environnemental à l'échelle de l'exploitation. Les PSE sont aujourd'hui pensés comme une aide complémentaire de soutien à la transition écologique, permettant d'évaluer les impacts d'une exploitation, non pas sur la base d'un cahier des charges mais davantage sur la base de résultats sur les ressources ou les risques à l'échelle locale.

7- Aller vers un objectif zéro monoculture à l'échelle de l'exploitation

Avec la hausse du coût de l'énergie, du coût des intrants et des assurances, les coûts de production sont en forte hausse. De plus, les monocultures, demandeuses en intrants et moins résilientes face aux changements climatiques doivent trouver comment se réinventer progressivement. Cela pourrait notamment passer par une hausse des aides à la diversification agricole afin de viser un objectif Zéro monoculture d'ici 2040.

8- Créer des parcs agricoles régionaux avec une charte de résilience

Au sein de petites régions agricoles, les régions/DROM pourraient créer et animer un label « parc régionaux agricoles » en fédérant les agriculteurs autour de pratiques vertueuses pour l'environnement et l'adaptation au changement climatique. Une animation serait dédiée autour d'un cahier des charges ou d'une charte commune et d'une démarche de progrès continue. Cela faciliterait les contacts avec la recherche, la formation et les financements. Ces parcs pourraient avoir pour principes directeurs la préservation de corridors écologiques, la gestion durable des ressources en eau, la préservation du paysage, la fertilisation organique, la substitution des produits phytosanitaires par des pratiques plus vertueuses, etc.

¹⁴ Cartographie de la contamination des sols par la chlordécone- DAAF Martinique, 2016

¹⁵ Cartographie des haies à l'échelle de la Martinique- IRD, DEAL, ODE, 2013

9- *Inciter les collectivités et les particuliers à actionner les outils fonciers (préemption des terres, baux ruraux environnementaux, obligations réelles environnementales)*

Le Bail Rural Environnemental (BRE)¹⁶, conclu entre une collectivité ou une association et un agriculteur, permet d'inscrire dans la gestion d'un site une liste limitative de pratiques culturales susceptibles de protéger l'environnement (non retournement des prairies, réduction ou interdiction des pesticides, agroforesterie, etc.). Le bénéfice environnemental est supposé durable, car le non-respect par le (re)preneur des clauses environnementales inscrites dans le bail peut conduire à sa résiliation. Les Obligations Réelles Environnementales¹⁷ (ORE) sont inscrites dans un contrat au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. La finalité du contrat doit être le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques.

10- *Encadrer strictement voire interdire l'irrigation par aspersion, technique la plus sujette à l'évapotranspiration*

Tous les moyens et équipements en irrigation ont un impact différent sur la ressource en eau. Les techniques les plus gourmandes en eau et sujettes à l'évapotranspiration comme l'aspersion pourraient être interdites et accompagnées d'une aide au changement d'équipement.

¹⁶ Prévus par la loi d'orientation agricole du 20 janvier 2006.

¹⁷ Prévues par la loi de reconquête de la biodiversité du 9 août 2016.

4 ANNEXES

- Annexe n°1 : Questionnaires envoyés aux participants
- Annexe n°2 : Liste des organismes consultés

Annexe n°1 : Questionnaires envoyés aux participants

GROUPE DE TRAVAIL ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Quel(s) objectif(s) devrait-on inscrire dans la loi pour une agriculture plus résiliente face au changement climatique ?**

(Ex : Fin de l'utilisation des engrais minéraux d'ici 2040, déploiement du conseil technique sur les bonnes pratiques agricoles sur 1).

- **Quelle(s) interdiction(s) et/ou obligations devrait-on inscrire dans la loi pour protéger les agriculteurs, les ressources naturelles, le climat et la population ?**

(Ex : Interdiction d'épandage de pesticides à moins de 50m des habitations ou lieux accueil

- **Quelle(s) autorisation(s), allègement(s) devrait-on inscrire dans la loi pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques de l'agriculture ? Si possible, indiquez la référence réglementaire.**
- **Quelle(s) protection(s) devrait-on inscrire dans la loi pour aider les agriculteurs victimes des changements climatiques (notamment des événements extrêmes) ?**
- **Quel(s) outils de financement existants ou à créer aideraient les agriculteurs à devenir plus résilients face aux changements climatiques ? Si possible, indiquez les modalités de mise en œuvre de ces outils de financement (accès, intervention, etc.)**
- **Quelle(s) incitation(s) autres que financières seraient nécessaires pour accompagner les agriculteurs dans le changement de pratiques pour s'adapter au changement climatique ?**

(Ex : contrats, animation, expérimentations, compensations, etc.).

- **Quels autres freins et leviers voyez-vous pour accélérer l'adaptation au changement climatique ?**

GROUPE DE TRAVAIL FORMATION ORIENTATION

COMMENT MISER ET INVESTIR SUR LE CAPITAL HUMAIN ?

- **Comment selon vous donner aux collégiens/lycéens/étudiants l'envie de s'inscrire dans un parcours de formation agricole ?**
- **Comment faire pour faciliter la rencontre entre structures d'accueil et apprentis/stagiaires ?**
- **Selon vous, quelles sont les compétences nécessaires aujourd'hui pour devenir un bon chef d'entreprise agricole ?**
- **Selon vous, comment valoriser et promouvoir la formation scolaire de l'enseignement agricole ?**

COMMENT RECONNAITRE, VALORISER ET PROMOUVOIR LA DIVERSITE ?

- Comment assurer la promotion des métiers des secteurs agricoles ?
- Quels sont les domaines qui ne sont pas couverts par l'offre de formation actuelle dans les secteurs agricoles ?
- Selon vous, comment la formation continue peut-elle valoriser les petites entreprises agricoles?

COMMENT GENERER UNE MOBILISATION COLLECTIVE POUR LE RENOUELEMENT DES GENERATIONS ET LES TRANSITIONS ?

- Comment donner aux actifs l'envie de se reconvertir pour répondre aux enjeux des transitions ?
- Selon vous, comment valoriser et promouvoir la formation de professionnalisation ?
- Selon vous, quel est l'outil le plus pertinent pour accéder aux informations liées à l'orientation pour les métiers des secteurs agricoles ?

COMMENT DEPLOYER DES APPROCHES PRAGMATIQUES ET PENSER TERRITOIRE ?

- Comment mettre en œuvre un service de remplacement adapté au territoire ?
- Les diplômes, les référentiels répondent ils aux besoins du territoire ?
- Si réponse non à la question précédente : quelles propositions pouvez-vous faire ?
- Comment intégrer les besoins d'innovations demandées par la société dans l'offre de formation ?
- Comment faire évoluer les pratiques (productions, transformations, commercialisations) afin de sécuriser et pérenniser l'entreprise agricole ?

GROUPE DE TRAVAIL INSTALLATION TRANSMISSION

- Quelle est votre vision globale de l'agriculture Martiniquaise à l'horizon 2040 ?
- Selon vous, quels sont les freins de l'installation aidée en Martinique ?
- Selon vous, quels sont les freins de la transmission en Martinique ?
- Comment accompagner l'installation et la transmission en agriculture (Préciser les leviers à mobiliser, à adapter ou à créer sur les plans règlementaires, techniques et méthodologiques) ?
- Comment faciliter l'accès au foncier ?

Annexe n°2 : Liste des organismes consultés

GROUPE DE TRAVAIL ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Association des Paysagistes, des Producteurs de Plantes, Fleurs et Feuillages de la Martinique (A3P2FM)
 Association Martiniquaise Interprofessionnelle de la Viande, du bétail et du lait (AMIV)
 Société coopérative ANANAS MARTINIQUE
 APVOFERM (Association des Producteurs de Volailles fermières)
 Association pour le Développement de l'Apiculture Martiniquaise (ADAMAR)
 BANAMART
 CAEC (Campus Agro-environnemental Caraïbe) / CIRAD
 SICA CANNE UNION
 SICA₂M (SICA DES MARAÎCHERS DE MARTINIQUE)
 CARAÏBES MELONNIERS SOCIETE BOYER SAS
 Centre Technique de la Canne et du Sucre (CTCS)
 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MARTINIQUE
 CHM (Coopérative Horticole Martinique)
 Coopérative des Eleveurs de Bovins de Martinique (CODEM)
 CODEMA-MODEF
 CODERUM
 Coopérative des éleveurs de porcs de la Martinique (COOPMAR)
 COORDINATION RURALE
 Fédération Départementales des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)
 FREDON
 GDA Orgapéyi
 GIE MHM
 Groupement Régional d'Agriculture Biologique (GRAB)
 Groupement de Défense Sanitaire de Martinique (GDSM)
 JEUNES AGRICULTEURS
 Madivial
 MARTINIQUE AGRICULTURE
 Organisation Patriotique des Agriculteurs de Martinique (OPAM)
 PAYSANS BIO MATINIK
 Société Coopérative des Caprins et Ovins de Martinique (SCACOM)
 SICA Fonds Saint Jacques
 SICA Paysan Bio Matnik/PAYSANS BIO MATNIK
 SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES VERGERS ET JARDINS TROPICAUX
 SYNDICAT DES APICULTEURS MARTINIQUAIS
 Association des Producteurs de Vanille et Epices de Martinique - PROVAE
 Association Martiniquaise de Fruits et Légumes (AMAFEL)

VALCACO

ABATTOIR

SAFER

Institut Technique Tropical

GROUPE DE TRAVAIL FORMATION ORIENTATION

Association pour le développement de l'Apiculture Martiniquaise

Association de Gestion de l'Environnement et de la Formation en Martinique

Association Martiniquaise Interprofessionnelle de Viande

Coopérative des producteurs d'ananas

Association des Vergers et Jardins tropicaux

Groupement de producteurs de bananes

Union des Producteurs de canne de la Martinique

Grossiste de fruits et légumes

Chambre d'agriculture

Coopérative Horticole Martinique

Coopérative des Eleveurs de Martinique

Coopérative Porcine de Martinique

Syndicat de producteurs de bananes

Collectivité Territoriale de Martinique

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Délégué académique Formation de Martinique

Direction de l'Emploi, de l'Economie, du Travail et des solidarités

Direction de la Mer

Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole de Trinité

Fédération des Conseils des Parents d'Elèves

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations Agricoles

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Groupement d'Intérêt Economique Maraicher Horticole Martinique

Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

Groupement de Défense Sanitaire de la Martinique

Jeunes Agriculteurs

Coopérative d'éleveurs martiniquais

Missions locales

Fédération générale Agroalimentaire

Organisation Patriotique Agriculteurs Martinique

Opérateur de Compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-Alimentaire et les Territoires

Pôle Agroalimentaire Régional de Martinique

Parc National Régional de Martinique
Producteur de vanille et d'épices
Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
Société Coopérative Agricole Ovins de la Martinique
Université des Antilles
Union pour la Sélection de l'Ovin Martinik
Groupement des producteurs de cacao de Martinique
Fonds de formation pour les exploitations agricoles

GROUPE DE TRAVAIL INSTALLATION TRANSMISSION

Chambre d'agriculture
Collectivité Territoriale de Martinique
Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Jeunes agriculteurs
EPLEFPA-LE-ROBERT-FOUR-A-CHAUX
EPLEFPA-CROIX-RIVAIL
SAFER
Chambre des notaires
MSA
Martinique développement
ADIE